

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni au siège de la société SIREA à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :
10 octobre 2024

Date d'affichage :
10 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération n° : 16102024 /2.1

Nombre de voix délibératives : 40

Membres titulaires présents : 36

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE (pouvoir de Jean-Luc ESPITALIER), Denis BAYLE, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Jacques MAURY (pouvoir de Noël MEYSSONNIER), Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gérard FABRE), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 1

Christian HAMON (représenté par Thierry FOUCHÉ)

Membres suppléants présents : 1

Thierry FOUCHÉ (Christian HAMON)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3

Jean-Luc ESPITALIER (pouvoir à Alain ASTIE), Gérard FABRE (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Noël MEYSSONNIER (pouvoir à Jacques MAURY).

Membres titulaires excusés : 20

Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Michel BUFFEL, Elian COMENT, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Jean-Paul RAYSSAC, Jean-Claude VERNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Président expose que Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville et Périphérie ne peut recouvrer certaines factures pour tout ou partie et demande l'allocation en non-valeur de ces produits pour un montant total de 856,22 €.

Exercice	Pièce	Montant	Imputation	Objet	Montant	Motif
			initial		non recouvré	
2022	T-6719670233		-	Ordre de reversement	54,60 €	Poursuite sans effet
2022	T-1757	733,06 €	1328	Raccordement 2021	801,20 €	Poursuite sans effet
2023	T-2003	1 204,03 €	1328	Raccordement 2023	0,06 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	T-1755	1 143,90 €	1328	Raccordement 2022	0,03 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	T-2038	1 175,70 €	1328	Raccordement 2023	0,02 €	RAR inférieur seuil poursuite

2023	T-2157	44 163,03 €	1328	Raccordement 2023	0,27 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	T-2061	317,10 €	1328	Raccordement 2023	0,04 €	RAR inférieur seuil poursuite
		Total			856,22 €	

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Accepte** la demande de Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville et Périphérie

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 16 octobre 2024

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Lionel GERVAUX

